Département de la Manche

Communauté de Communes de Granville Terre et Mer

Commune d'Anctoville sur Boscq









▶ Plan Local d'Urbanisme

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Dossier d'Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2017



SIEGE

210 Rue Alexis de Tocqueville Parc d'Activités du Golf 50000 SAINT-LÔ Tél 02 33 75 63 52 Fax 02 33 75 62 47 contact@planis.fr

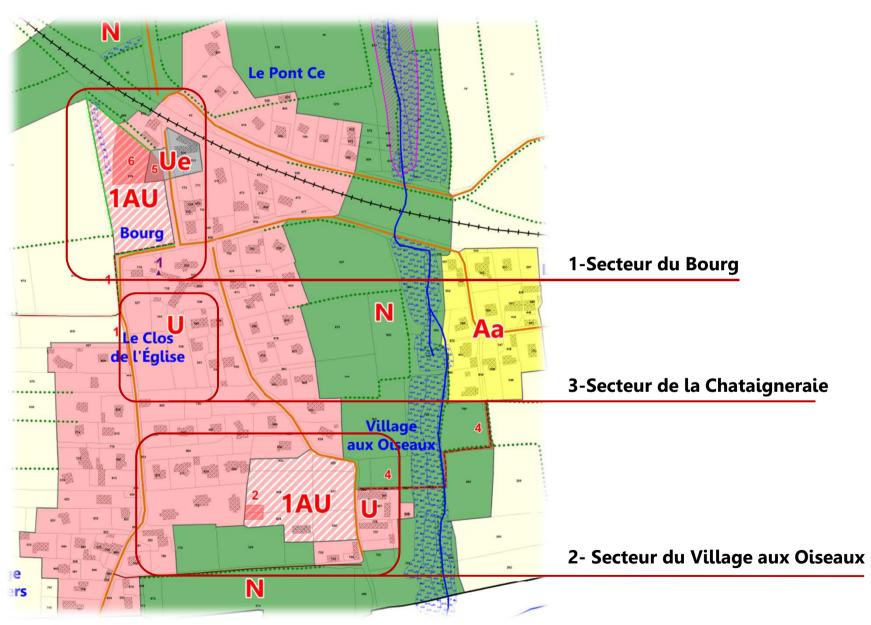
www.planis.fr

GÉNÉRALITÉS – LA VÉGÉTATION GÉNÉREUSE D'ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ



Une végétation généreuse accompagne les routes et chemins d'Anctoville sur Boscq: Haies bocagères arborées, allées d'arbres, chemins creux qui se font « tunnels plantés », arbres isolés, vestiges d'anciennes haies, le verger du Manoir...

TROIS SECTEURS D'ÉTUDE

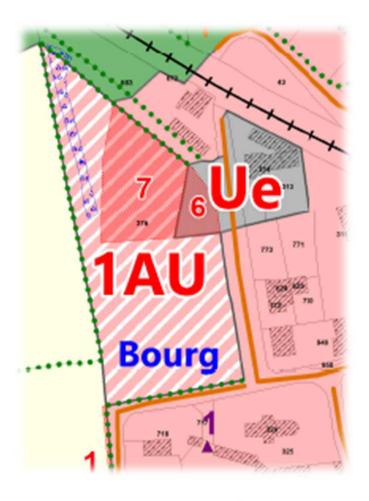


1- Secteur du bourg

Vocation habitat et équipement



SECTEUR DU BOURG: EXTRAIT DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE

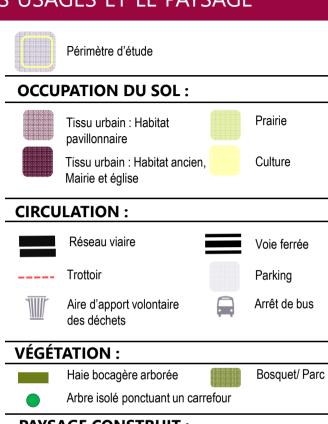


1-Secteur du Bourg 0,8 ha



SECTEUR DU BOURG: DIAGNOSTIC, LES USAGES ET LE PAYSAGE





PAYSAGE CONSTRUIT:



Bâti structurant du site

Bâtiment disgracieux



Petit patrimoine remarquable

Perspective sur l'église

PAYSAGE ROUTIER:



Belle séquence paysagère



Chemin typique planté isolant le site du chemin de fer

TOPOGRAPHIE/ HYDROGRAPHIE:



Talus important et dépression (sup à 2m dans la pointe Nord de la parcelle)



Talus doux (inf à 60cm)



SECTEUR DU BOURG: EN IMAGES

1. Un cœur de bourg à étoffer

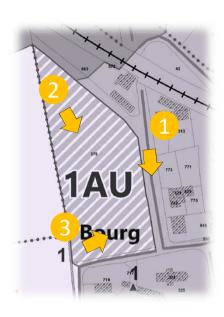


2. Depuis le Nord de la parcelle d'étude



3. Depuis le Sud de la parcelle





SECTEUR DU BOURG: EN IMAGES





Un cœur de bourg à étoffer dans la continuité et le respect de l'environnement de l'église.









Le porche de l'ancien presbytère et ses abords, à mettre en valeur

SECTEUR DU BOURG: LES DÉTAILS EN IMAGES

Haies arborées: châtaigniers, érables, chênes, noisetiers, aubépines, ajoncs, ronces...







Le chemin isolant le site de la voie de chemin de fer





Dépression sur la pointe Nord du site



SECTEUR DU BOURG: LES DÉTAILS EN IMAGES















Enherbement en pied de mur ou façade. Un élément identitaire du bourg

SECTEUR DU BOURG: REGARD SUR L'ORGANISTAION DU BÂTI ANCIEN



Des bâtiments accolés Une optimisation de la parcelle avec une implantation du bâti en limite séparative

Une organisation du bâti en cour Des pignons ou façades en relation directe avec la rue





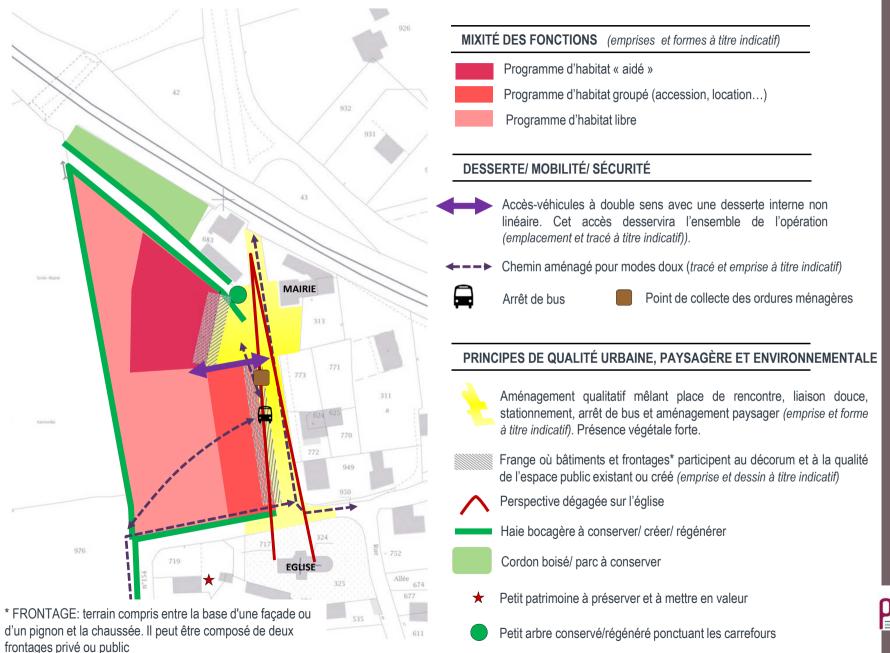




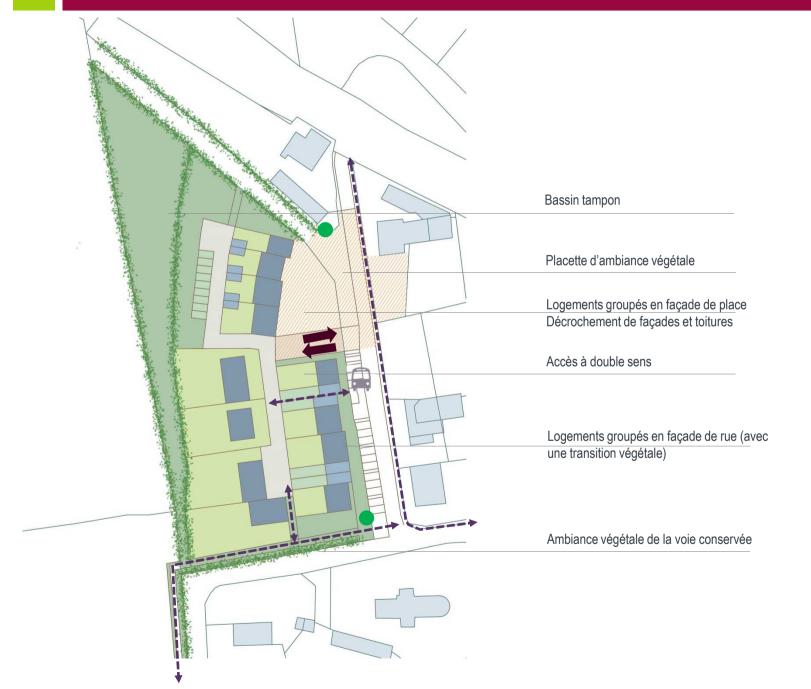




SECTEUR DU BOURG: SCHÉMA D'ORIENTATION (OPPOSABLE).



SECTEUR DU BOURG: UNE TRADUCTION POSSIBLE (NON OPPOSABLE).



SECTEUR DU BOURG: TRADUCTIONS POSSIBLES (NON OPPOSABLE)



Etat des lieux: Perspective sur l'église aux abords très verdoyants.



Traduction possible du projet: Une implantation bâtie judicieuse, une architecture à l'épannelage recherché. La présence du végétal tant au premier plan qu'en arrière plan, offre une perspective intéressante sur l'église.

SECTEUR DU BOURG: TRADUCTIONS POSSIBLES (NON OPPOSABLE)

Un espace qui fait place à la végétation Concepteur et photos: Atelier Ersilie



La végétation s'immisce dans les différents traitements de sol. *Concepteur et photos: Ersilie*



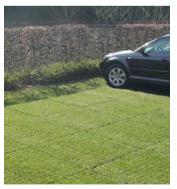
Le végétal comme mise en valeur des murets



Les liaisons douces et le stationnement







Parking (en herbe ou en stabilisé) perméable

SECTEUR DU BOURG: PRESCRIPTIONS ÉCRITES (OPPOSABLE)

Accès - voirie

- La totalité de l'espace public sera aménagé de façon à assurer une vitesse modérée des véhicules et une traversée aisée des piétons.
- L'accès principal de l'opération se fera en double sens, aux alentours du secteur de la mairie. Cet accès devra desservir l'intégralité de l'opération.
- Des cheminements doux seront aménagés selon une logique de déplacement: du chemin créé au Sud de la zone (le long de la RD154) à l'arrêt de car et à la place de rencontre.
- Une rétrocession des voiries et chemins sera faite à la mairie à la fin des travaux.

Programmation

- Le secteur devra faire l'objet d'une opération d'ensemble
- Le quartier aura une densité minimale de 15 logements/ha, soit au minimum 12 logements.
- Un minimum de 4 logements aidés seront intégrés au programme.
- Les logements seront de typologie variée (maisons individuelles, maisons groupées...).

Aménagement/ Intégration paysagère/ Environnement

- La vue sur l'église sera dégagée. Les constructions et les aménagements extérieurs devront participer au tableau sur l'église et sur l'ensemble de la traversée de bourg, et ce avec des aménagements qualitatifs. Une bande végétale jouera la transition entre la voie et le bâti.
- Les haies en pourtour du site seront conservées ou régénérées en transition avec l'espace agricole mais également avec la voie de chemin de fer. Le cordon boisé/parc en pointe, situé au Nord du site, sera également conservé/régénéré à cet effet.
- La haie au Sud de la zone (longeant la RD154) sera conservée/ régénérée afin de conserver à la voie un caractère végétal fort.
- Le stationnement des véhicules de l'opération se fera en interne de la zone et non visible depuis l'espace public existant et intégré depuis les espaces extérieurs communs à créer.

Réseaux - collecte des déchets

• Déchets : la collecte des ordures ménagères se feront au niveau de l'entrée de l'opération, de telle sorte que les véhicules de ramassage n'aient pas à circuler au cœur du lotissement.

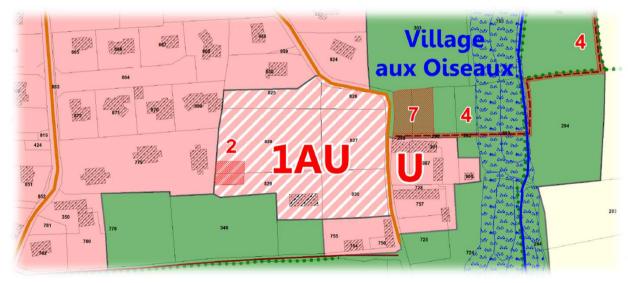


2- Le Village aux Oiseaux

Vocation habitat



LE VILLAGE AUX OISEAUX: EXTRAIT DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE



2- Secteur du Village aux Oiseaux 0,9 ha



LE VILLAGE AUX OISEAUX: DIAGNOSTIC, LES USAGES ET LE PAYSAGE







LE VILLAGE AUX OISEAUX: EN IMAGES





LE VILLAGE AUX OISEAUX: LES ACCÈS AU SITE



Longeant la parcelle au Nord et à l'Est, une petite route encaissée de caractère rural



Impasse du Clos des Pommiers donnant sur la parcelle d'étude



Façade Nord d'une maison ancienne et ses annexes. Un chemin regagnant le fond de vallée pourrait prendre appui sur cet ensemble



LE VILLAGE AUX OISEAUX: L'URBANISATION ALENTOUR









L'organisation en cour et l'implantation à l'alignement sur rue du bâti ancien. Densité: 15 logements/ha









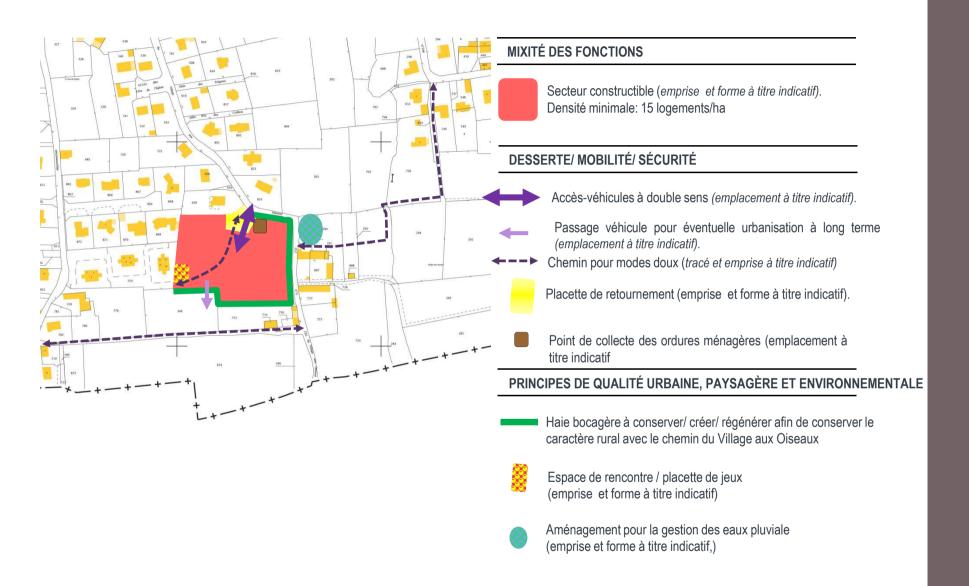
La circulation complexe du Clos des Pommiers, l'emprise de voirie optimisée et la présence d'espaces verts (peut-être trop en marge) offre un cadre de vie agréable au secteur.

Maisons mitoyennes.

Densité bâtie: 14 logements/ha



LE VILLAGE AUX OISEAUX: SCHÉMA D'ORIENTATION (OPPOSABLE)



LE VILLAGE AUX OISEAUX: PRESCRIPTIONS ÉCRITES (OPPOSABLE)

Programmation

- Le secteur devra faire l'objet d'une opération d'ensemble
- Le guartier aura une densité minimale de 15 logements/ha soit 13 à 14 logements.

Aménagement/Intégration paysagère/Environnement

- Le site sera bordé au Nord, au Sud et à l'Est par des haies bocagères.
- Un espace de rencontre sera aménagé en limite Sud-Ouest de la zone.
- Une placette de retournement sera créée en entrée de zone, depuis la rue du Village aux Oiseaux.
- L'aménagement sera propice à l'accueil des oiseaux

Accès - voirie

- Les accès véhicules se feront à double sens depuis la rue du Village aux Oiseaux.
- Une emprise pour un passage véhicule doit être prévue au Sud de la zone afin d'anticiper une future urbanisation des parcelles au Sud.
- Une traversée du site pour les modes doux sera aménagée pour relier le Clos des Pommiers à la rue du Village aux Oiseaux. Cette liaison douce desservira l'espace de rencontre.
- Une liaison douce permettra de relier le chemin du Merle à la Durandière.

Réseaux - collecte des déchets

- Déchets : la collecte des ordures ménagères se fera en entrée de l'opération, sur la placette de retournement, de telle sorte que les véhicules de ramassage n'aient pas à circuler au cœur du lotissement.
- Eaux pluviales: la gestion des eaux de pluie se fera avec un bassin tampon de type lagune. Cet aménagement devra être intégré au mieux au paysage. L'ouvrage devra également gérer les eaux du lotissement plus au Nord « Village aux Oiseaux » d'environ 25 habitations.

LE VILLAGE AUX OISEAUX: ATTIRER LES OISEAUX?

- Avoir différents étages de végétation (herbacées, arbustive, arborescente...)
- Attirer les insectes
- Offrir un point d'eau
- Laisse pousser les « mauvaises » herbes par endroit
- Préférer les arbres et arbustes à fruits ou à fleurs
- Espèces végétales pouvant convenir au site (liste non exhaustive): pommier, chèvrefeuille, sorbier des oiseleurs, sureaux, noisetiers, houx commun, plantes vivaces (digitale, achillée, aster...)









3- La Chataigneraie

Vocation Habitat



La Chataigneraie: Extrait du règlement graphique



1-Secteur de la Chataigneraie

0,4 ha



LA CHATAIGNERAIE: EN IMAGE



Vue aérienne du secteur



LA CHATAIGNERAIE: EN IMAGE

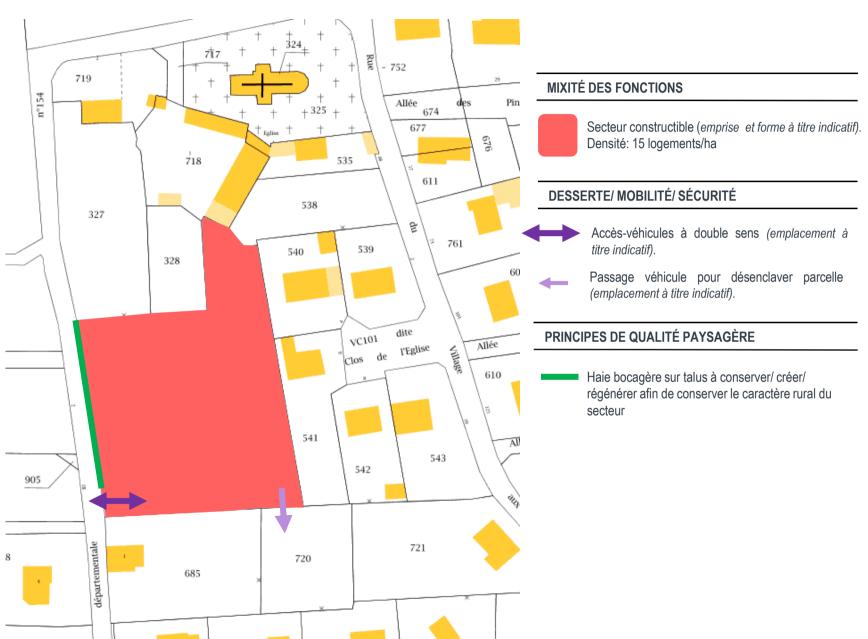




▲ Vue depuis la rue du Village aux Tellier, haie bocagère sur talus

✓ Vue depuis la rue du Village aux Tellier, vers l'accès existant de la parcelle

LA CHATAIGNERAIE: SCHÉMA D'ORIENTATION (OPPOSABLE).



LA CHATAIGNERAIE: PRESCRIPTIONS ÉCRITES (OPPOSABLE).

Programmation

- Le secteur devra faire l'objet d'une opération d'ensemble
- Le quartier aura une densité de 15 logements/ha soit 6 à 7 logements.

Aménagement/ Intégration paysagère/ Environnement

• Le site sera bordé à l'Ouest par une haie bocagère sur talus comprenant des arbres de hauts jets.

Accès - voirie

- Les accès véhicules se feront à double sens depuis la rue du Village aux Telliers, prioritairement au niveau de l'accès existant, là où la visibilité et la sécurisation du carrefour est optimale.
- Une emprise pour un passage véhicule doit être prévue au Sud de la zone afin de permettre un désenclavement de la parcelle au Sud et ainsi mobiliser cette dent creuse.